



## **APPEL À CANDIDATURES**

### **Renouvellement du Conseil d'Administration du CCAS**

### **Commune de Saône**

### **Centre Communal d'Action Social**

Conformément aux articles L. 123-6 et R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des familles, le Conseil d'Administration du CCAS de Saône doit être renouvelé à la suite du renouvellement du Conseil municipal.

Le Conseil d'Administration comprend :

- Le Maire, Président.e de droit
- Des membres élus en son sein par le Conseil municipal
- Des membres nommés par le Maire, représentant :
  - Les associations familiales
  - Les associations de retraités et de personnes âgées
  - Les associations de personnes handicapées
  - Les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion

#### **Qui peut candidater ?**

Toute personne représentant l'une des catégories ci-dessus.

Les représentants doivent être proposés par leur association.

L'association doit être déclarée et avoir une activité dans la commune.

#### **Comment candidater ?**

Les associations intéressées doivent adresser au Maire de Saône :

- Un courrier de candidature précisant la catégorie représentée
- Une copie des statuts de l'association
- Le nom et les coordonnées du représentant proposé
- Un extrait du procès-verbal de l'organe décisionnel désignant ce représentant

#### **Date limite de dépôt des candidatures**

lundi 20 avril à 12h00

✉ Mairie de Saône, 26 rue de la Mairie, 25660 SAÔNE

📧 [ccas@saone.fr](mailto:ccas@saone.fr)

Lylian CALVAT

Maire de Saône  
Président du CCAS

